

Alerte en immigration – Échelle mondiale

Mai 2026

États-Unis

Le DOS annonce que la limite par pays a été atteinte pour les visas de catégorie EB-2 délivrés à des ressortissants de l'Inde

Sommaire

Le 22 mai 2026, le Département d'État américain (DOS) a annoncé que, pour l'exercice 2026, il avait délivré tous les visas d'immigration disponibles dans la catégorie de visa fondé sur l'emploi pour immigrants de deuxième préférence (EB-2) pour les demandeurs provenant de l'Inde. Pour le moment, comme la limite a été atteinte seulement pour les visas de catégorie EB-2 délivrés à des ressortissants de l'Inde, la délivrance de visas d'immigrant pourra continuer pour les demandeurs nés en Inde qui ont présenté une demande dans d'autres catégories de préférence et pour les demandeurs de visa de catégorie EB-2 qui ne sont pas nés en Inde.

Contexte et analyse

L'*Immigration and Nationality Act* (INA) limite le nombre de visas d'immigrant (cartes vertes) pouvant être délivrés dans chacune des catégories de visas fondés sur l'emploi pour immigrants de préférence par exercice ainsi que le pourcentage de visas disponibles pouvant être délivrés à la population d'un pays donné. L'article 203(b)(2) prévoit que la limite annuelle pour les visas de catégorie EB-2 s'élève à 28,6 % de la limite mondiale pour les catégories de visas fondés sur l'emploi. De plus, les personnes nées dans un État étranger donné ne peuvent obtenir plus de 7 % de l'ensemble des visas fondés sur l'emploi et des visas parrainés par la famille, pourcentage réparti au prorata entre les différentes catégories de visas.

L'annonce du DOS confirme qu'à l'heure actuelle, ces limites ont été atteintes pour les visas de catégorie EB-2 délivrés à des ressortissants de l'Inde. Par conséquent, les ambassades et consulats américains ainsi que les US Citizenship and Immigration Services (USCIS) ne sont actuellement pas autorisés à délivrer des visas d'immigrant ni à approuver des demandes de modification de statut (formulaire I-485) pour cette population pour le reste de l'exercice 2026. Les limites annuelles seront réinitialisées au début de l'exercice 2027, soit le 1^{er} octobre 2026.

Toutefois, le système d'attribution des visas d'immigrant permet la réattribution d'un nombre de visas fondés sur l'emploi d'une catégorie supérieure à la *catégorie inférieure* (p. ex. réattribution d'un nombre de visas de la catégorie EB-1 à la catégorie EB-2) au cours du même exercice afin de veiller à ce que ces visas soient utilisés avant la fin de l'exercice. En outre, si un nombre de visas n'était pas utilisé en raison de la limite par pays, le DOS peut mettre ces visas à la disposition de *tous* les pays sans égard à la limite pour le reste de l'exercice.

Concrètement, cela signifie qu'un nombre de visas inutilisés peut passer d'une catégorie de visas fondés sur l'emploi à une autre et peut aussi être redistribué parmi les pays dont les demandes dépassent la limite lorsque les demandes de visas provenant d'autres pays sont inférieures à la limite, sous réserve des règles d'attribution du DOS. Ainsi, il est possible, mais peu probable, que des visas d'immigrant additionnels soient attribués à la catégorie EB-2 pour les demandeurs provenant de l'Inde si, à la fin de l'exercice, d'autres catégories n'ont pas atteint leur limite.

Conséquences

Actuellement, des visas d'immigrant sont disponibles pour les personnes nées en Inde dont la demande de visa est pendante dans d'autres catégories de visas fondés sur l'emploi de préférence et pour les demandeurs de la catégorie EB-2 qui sont nés ailleurs qu'en Inde. Le 1^{er} octobre 2026, les ambassades et les consulats pourront reprendre la délivrance de visas d'immigrant de la catégorie EB-2 à des ressortissants de l'Inde, et les USCIS pourront reprendre l'approbation des demandes de modification de statut pour les demandeurs admissibles de cette catégorie. Le DOS devrait faire d'autres annonces d'ici le 30 septembre 2026 si d'autres limites sont atteintes ou si le traitement des demandes de visas de la catégorie EB-2 des ressortissants de l'Inde peut reprendre plus tôt en fonction de la réattribution de limites associées à d'autres catégories de préférence ou à d'autres pays.

Nous continuerons de surveiller la situation et vous ferons part des nouveaux développements. Pour en savoir plus ou approfondir la question, veuillez communiquer avec un professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. ou de Mehlman Jacobs LLP.

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de contribuer à un monde meilleur, en créant de la valeur à long terme pour ses clients, pour ses gens et pour la société, et en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats du Canada affilié à Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. dans ce pays. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos de Mehlman Jacobs LLP

Petit cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2026 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n° 111999-26-GBL

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Batia Stein, associée
+1 416 943 3593
batia.j.stein@ca.ey.com

Roxanne Israel, associée
+1 403 206 5086
roxanne.n.israel@ca.ey.com

Marwah Serag, associée
+1 416 943 2944
marwah.serag@ca.ey.com

Sheila Snyder, associée
+1 604 899 3515
sheila.snyder@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée
+1 416 943 5411
melanie.bradshaw@ca.ey.com

Stephanie Lipstein, associée
+1 514 879 2725
stephanie.lipstein@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP
Sharon Mehlman, associée
+1 858 404 9350
sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com

Dilnaz A. Saleem, associée
+1 713 750 1068
dilnaz.saleem@mehlmanjacobs.com

Auteur : Braeden Newman, avocat senior, chef d'équipe
+1 416 941 2959
braeden.newman@ca.ey.com